

Communes de Ville-sous-la-Ferté, Champignol-lez-Mondeville et Laferté-sur-Aube
Avis d'ouverture d'une enquête publique AUBE et HAUTE-MARNE
Eaux souterraines de la source du Val Lefranc

Par arrêté interpréfectoral Aube/Haute-Marne n° PCICP2020007-0001 du 7 janvier 2020, il sera procédé, du 31 janvier 2020 au 2 mars 2020 inclus, à une enquête publique préalable à la demande de déclaration d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux souterraines de la source du Val Lefranc sur les communes de Ville-sous-la-Ferté et Champignol-lez-Mondeville, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associées sur ces communes et Laferté-sur-Aube et à l'autorisation d'utiliser l'eau de source pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Ville-sous-la-Ferté.

Le dossier ne comporte pas d'étude d'impact et ne fait donc pas l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Monsieur Philippe HANEN, proviseur de lycée retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif.

Le dossier et un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Ville-sous-la-Ferté, Champignol-lez-Mondeville et Laferté-sur-Aube pendant la durée de l'enquête et tenus à la disposition du public pendant les heures d'ouverture.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le département de l'Aube à l'adresse suivante : <http://www.aube.gouv.fr> / onglet « Publications » / rubrique « Aménagement du territoire - Environnement - Développement durable » / article « LES DUP » sous-article « DUP : enquêtes publiques année 2020 » ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Haute-Marne à l'adresse suivante : <http://www.haute-marne.gouv.fr> / onglet "Publications" / rubrique "enquêtes publiques" / article "alimentation en eau potable" ;

- et sur un poste informatique :

- à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou courriel (pref-enquetepublique-dupcaptvallefranc@aube.gouv.fr)

- à la préfecture de la Haute-Marne, 89 rue Victoire de la Marne - 52000 CHAUMONT, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.30.22.08).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de l'Aube. Les observations du public seront également communicables selon les mêmes modalités pendant toute la durée de l'enquête publique.

Pendant cette enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations écrites et orales du public les :

- Vendredi 31 janvier 2020
- à Ville-sous-la-Ferté : de 14h00 à 16h00
- à Laferté-sur-Aube : de 16h30 à 17h00

- Mardi 11 février 2020
- à Champignol-lez-Mondeville : de 14h30 à 15h30
- à Ville-sous-la-Ferté : de 16h00 à 17h00
- Lundi 2 mars 2020
- à Laferté-sur-Aube : de 14h00 à 14h30
- à Ville-sous-la-Ferté : de 15h00 à 16h00

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale, à la mairie de Ville-sous-la-Ferté (siège de l'enquête) ou par courrier électronique (pref-enquetepublique-dupcaptvallefranc@aube.gouv.fr). La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet.

Les observations et propositions adressées par voie postale ou remises en mains propres lors des permanences, fixées ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet susmentionné de la préfecture de l'Aube.

Toutes les observations devront parvenir durant la durée de l'enquête publique et au plus tard le 2 mars 2020 à 16h00.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Ville-sous-la-Ferté, Champignol-lez-Mondeville et Laferté-sur-Aube et :

- à la préfecture de l'Aube – pôle de coordination interministérielle et de concertation publique. Ils seront également publiés, pendant un an, sur le site internet de la préfecture <http://www.aube.gouv.fr>.
- à la préfecture de la Haute-Marne, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques. Ils seront également publiés, pendant un an, sur le site internet de la préfecture <http://www.haute-marne.gouv.fr>.

Toute information complémentaire peut être demandée :

- auprès du syndicat départemental des eaux de l'Aube, maître d'ouvrage, cité administrative des Vassaulles, BP 3076, 10012 TROYES Cedex
- auprès du préfet de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2 rue Pierre Labonde, CS 20372, 10 025 TROYES Cedex.

Les autorités compétentes pour prendre la décision de déclaration d'utilité publique et d'autorisation ou de refus qui résulte de la présente procédure sont les préfets de l'Aube et de la Haute-Marne